

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORG

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORG



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

ANNONCE N° 1
AM-MEF2018/12-01

Portant fixation du taux d'intérêt des bons du Trésor et ses garanties

Vu l'Ordonnance Souveraine Princièrè O-2018/12-06 portant sur l'émission de bons du Trésor ;
Considérant l'article 5 de ladite ordonnance ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}.- Le taux d'intérêt des Bons du Trésor émis par la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga est fixé à 7,50 % l'an, à compter du 7 décembre 2018.

Article 2.- Les bons du Trésor sont garantis par les Actifs de Qualités éligibles d'investissement.

Signé le 7 décembre 2018 par :
Jean-Christophe UHRICH, Conseiller du Département de l'Économie et des Finances